



## MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-761 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR CERTAINS POSTES PARTICULIERS

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 18-761, relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération additionnelle pour certains postes particuliers.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 13 mars 2018, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 13<sup>ième</sup> jour de mars 2018.

Sylvie Loubier  
Directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 mars 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat le 13 mars 2018.

Sylvie Loubier  
Directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe